



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 octobre 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 28 juin 2018 en conseil communautaire.

Par courrier réceptionné le 8 août 2018, la communauté de communes des Deux Morin a sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 25 octobre 2018 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de votre adjointe à l'urbanisme Madame Claude RAIMBOURG et de Madame Isabelle DEVORSINE, représentant votre bureau d'études GEOGRAM.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti des recommandations suivantes :

- reclasser les fonds de jardins en Nj plutôt qu'en A.
- vérifier les conditions de circulations agricoles dans la commune en concertation avec les exploitants.

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones A et N et des STECAL avec la recommandation de porter la hauteur constructible à 12 m pour les bâtiments agricoles.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-François DELESALLE
Mairie
1 bis, rue Champenois
77510 DOUE

Pour le directeur départemental
Le directeur adjoint

Jean-Pascal BEZY

copie : CC des Deux Morin